

9 pts

Secrétariat général

DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES

SERVICE DU CONSEIL JURIDIQUE
ET DU CONTENTIEUX
Bureau du contentieux de la sécurité routière

Paris

avril 2019

Tél.
Télécopie :
Référence :

[]

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur

à

Monsieur le président du tribunal administratif de Lille

OBJET : Requête enée par Monsieit

P. J. : Une pièce-jointe en annexe

Vous m'avez transmis la requête en référé présentée en objet enregistrée le près le greffe de votre juridiction et tendant à la suspension de ma décision référencée 48SI portant retrait de points et invalidation du permis de conduire de Monsieur A ainsi que de cinq décisions portant retraits de points qu'elle récapitule.

Cette requête appelle de ma part les observations suivantes.

I - LES FAITS

Monsieur conducteur de voiture de transport avec chauffeur, né le à (16), a commis une série de huit infractions au code de la route, répertoriées dans le relevé d'information intégral (pièce-jointe n°1) :

- excès de vitesse inférieur à 20 km/h alors que la vitesse limite autorisée est supérieure à 50km/h les ovembre
- usage d'un téléphone par le conducteur d'un véhicule en circulation
- franchissement d'une ligne continue le
- non respect de l'arrêt à un feu rouge fixe ou clignotant
- circulation de véhicule en sens interdit

